



Schweizerischer Pensionskassenverband
Association Suisse des Institutions de Prévoyance
Associazione Svizzera delle Istituzioni di Previdenza
Kreuzstrasse 26
8008 Zürich

Telefon 043 243 74 15/16
Telefax 043 243 74 17
E-Mail info@asip.ch
Website www.asip.ch

Zurich, 23 août 2021

Communiqué «Voie moyenne / ASIP» du 20 août 2021

Réforme de la LPP: des petits pas dans la bonne direction, mais la ligne rouge subsiste...

En ce qui concerne le cercle des bénéficiaires des suppléments de rente, la CSSS-N s'est, à juste titre, distancée du modèle inapproprié du Conseil fédéral. La «voie moyenne / ASIP» continue de refuser fermement un financement centralisé des suppléments de rente par le biais de cotisations salariales LPP. Un tel financement, et qui plus est centralisé, conduira à une nouvelle redistribution inutile et pénalisera les assurés des institutions de prévoyance qui ont déjà élaboré, dans le cadre du partenariat social au sein des conseils de fondation, leurs propres solutions permettant de garantir à long terme les rentes.

La «voie moyenne / ASIP» salue le fait que, dans la nouvelle proposition de la CSSS-N, les suppléments de rente ne seront pas distribués selon le «principe de l'arrosoir», mais cibleront les quelque 14% des personnes assurées qui sont réellement touchées par une baisse du taux de conversion. Cela permettra d'empêcher, au moins en partie, que les nouveaux bénéficiaires de rente ne reçoivent une surcompensation inutile. Comparée à la «voie moyenne / ASIP», cette solution génère toutefois des coûts supplémentaires en raison de la surcompensation, certes moindre, mais qui subsiste néanmoins. La «voie moyenne / ASIP», quant à elle, ne propose pas de suppléments de rente forfaitaires, mais des compensations proportionnelles.

Un financement centralisé de la compensation inutile et qui accroît la redistribution

La «voie moyenne / ASIP» continue de rejeter résolument un modèle centralisé avec un financement de tous les suppléments par un organe centralisé tel que le Fonds de garantie LPP. Un financement centralisé pénalisera les institutions de prévoyance (et leurs assurés) qui ont déjà pris des mesures pour garantir durablement les rentes dans le cadre du partenariat social. Ce modèle entraînera à nouveau une redistribution de la génération active vers les nouveaux bénéficiaires de rente en raison de cotisations LPP plus élevées.

Utiliser les provisions prévues pour la génération de transition

Pour le financement de ces mesures, on recourra – comme le prévoit la CSSS – aux provisions que toutes les caisses de pension ont dû constituer à cet effet. «Il est absurde de prélever de nouvelles déductions salariales et d'accroître ainsi les coûts salariaux pour encaisser des fonds qui existent déjà depuis longtemps. Les assurés et

les employeurs passeraient ainsi inutilement une seconde fois à la caisse», déclare le directeur de l'ASIP Hanspeter Konrad. Au cas où il y aurait des caisses de pension dont les provisions actuelles ne suffisent pas, une solution pour cas de rigueur serait envisageable par le biais du Fonds de garantie.

La solution décentralisée de la «voie moyenne / ASIP» largement soutenue

Le modèle de la «voie moyenne / ASIP» est soutenu par une quarantaine d'associations économiques et patronales, d'organisations de salariés ainsi que d'associations du domaine de la prévoyance professionnelle. Elle améliore la situation des assurés à bas salaires et des employés à temps partiel, et garantit que le niveau des rentes soit maintenu, malgré la baisse du taux de conversion minimal LPP à 6%.

Nous allons maintenant examiner dans le détail les autres décisions de la CSSS-N dans la perspective de la poursuite des délibérations – en particulier la baisse du seuil d'entrée que nous ne pouvons pas soutenir. Elle compliquerait le système de la LPP sans apporter de plus-value.

Les 40 associations soutenant la «voie moyenne/ ASIP » attendent de la CSSS-N qu'elle procède encore aux corrections nécessaires.